



UNIVERSITÉ DE FRIBOURG  
UNIVERSITÄT FREIBURG

**CHAIRE FRANCOPHONE DE TRAVAIL SOCIAL ET POLITIQUES SOCIALES**

**CONSIGNES DE TRAVAIL**

**LES NOTES EN BAS DE PAGE**

**&**

**LES RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES**



Les notes en bas de page, en tant que références de citations ou de concepts utilisés ou d'ouvrages consultés, et la présentation de la bibliographie constituent le casse-tête des étudiant.e.s. En effet, bibliographie et notes de bas de page obéissent à des règles complexes. Par souci d'uniformisation et de simplification, les règles présentées dans ce document, basées sur le code typographique des maisons d'éditions de langue française, s'appliquent à tous les travaux remis dans le cadre des études à la Chaire francophone de Travail social et politiques sociales.

Vous trouverez donc ici répertoriées les règles de présentation des ouvrages utilisés dans votre travail (auteur.e.s, titres, ville d'édition, maison d'édition, année d'édition) ou des articles utilisés dans votre travail (auteur.e.s, titres, titre de la revue, volume, numéro, mois et année d'édition) et les difficultés rencontrées. Nous vous invitons à lire attentivement ce document et à en appliquer les conseils dès vos premiers travaux, vous facilitant ainsi leur acquisition au fil de votre formation.

Pour faciliter l'usage des règles de présentation des notes de bas de page et de la bibliographie, des exemples (fictifs) sont donnés dans les dernières pages de ce document. Cette présentation est faite sur deux pages : **une page** pour les citations dans l'ordre d'apparition dans le texte fictif, et **une page** pour les notes en bas de page correspondantes. Les dernières pages évoquent quelques difficultés rencontrées (ressources en ligne, document des Nations unies,...).

De manière basique, pour un ouvrage, chaque référence indique le nom de l'auteur.e en petites majuscules, son prénom (seulement l'initiale), le titre de l'ouvrage (en italique), le lieu d'édition, la maison d'édition, l'année d'édition, et le nombre de pages, ou la page de citation (pour les notes de bas de page). Pour un article dans une revue, chaque référence indique le nom de l'auteur.e (en petites majuscules), le prénom (seulement la première lettre du prénom), le titre de l'article, le titre de la revue, le numéro du volume, le numéro, le mois, l'année d'édition, les pages de l'article, et cela selon des règles précises. Attention par exemple à l'usage des virgules qui ne sont pas en caractère italique, excepté si elles sont incluses dans le titre de l'ouvrage, et qui ne se placent pas n'importe où.

De manière générale, voici deux exemples d'un même auteur avec une référence à un ouvrage et à un article :

WALSER M., "Comment valoriser le pluralisme ? Une lecture d'Isaiah Berlin" in *Esprit*, n° 8-9, août – septembre 1996, pp.153-164.

WALSER M., *Sphères de justice. Une défense du pluralisme et de l'égalité*, Paris, Éditions du Seuil, 1997 (1<sup>ère</sup> édition en anglais : 1993), 475p.

L'attention porte sur la police de caractères utilisée (petites majuscules, italique, exposant), l'emplacement des virgules (il n'y a pas de virgule après le titre de l'article qui se met entre guillemet immédiatement suivi de in puis du titre de la revue, ce dernier étant écrit en italique). Chaque note se termine par un point.

Les notes de bas de page référant à une citation indiquent toujours la page de la citation. Les notes de bas de page référant à un ouvrage en général indiquent le nombre total de pages de l'ouvrage sous la forme XXXp. Les notes de bas de page référant à un article indiquent la pagination (page de début – page de fin) de l'article sous la sous la forme pp.XXX-XXX. Chaque note se termine par un point.

## REPÈRES PRÉLIMINAIRES

### -Les auteur.e.s

Les noms des auteur.e.s s'écrivent toujours en petites capitales, avec la première lettre en majuscules.

Pour les prénoms des auteur.e.s, seule l'initiale du prénom est indiquée en caractère majuscule, suivie d'un point, excepté pour les prénoms comme Christian, Philippe, Claude... qui sont respectivement inscrits Ch., Ph., Cl., etc. Les prénoms composés, comme Jean-Claude, Pierre-Alexandre, François-Xavier... s'écrivent respectivement J.-Cl., P.-A., F.-X., ...

Dans le texte, le prénom et le nom des auteur.e.s s'écrivent en entier et en caractère normal (majuscule en début de mot).

Dans le cas d'un ouvrage de plusieurs auteur.e.s, l'étudiant.e sera attentif.ve, aux indications en page de couverture. En effet, il existe différentes possibilités référant en général au statut des auteur.e.s. Le tableau ci-dessous récapitule ces possibilités.

Signification	Modèle (pour les références bibliographiques et les notes en bas de page)
Sous la direction de Philippe Tartampion	TARTAMPION Ph. (s/s la dir. de),
Coordonné par Philippe Tartampion	TARTAMPION Ph. (coord.),
Sous la responsabilité de Philippe Tartampion	TARTAMPION Ph. (s/s la resp. de),
édité par Philippe Tartampion	TARTAMPION Ph. (éd.),
<b>Sans autre indication que le nom des auteur.e.s</b>	<b>Modèle qui commence toujours par le premier nom de la liste</b>
Deux auteur.e.s	TARTAMPION Ph. & DUPONT M.,
Philippe Tartampion et autres auteur.e.s	TARTAMPION Ph. & <i>alii</i> ,

### **-Les titres des articles et des ouvrages**

Les titres des ouvrages sont toujours en italique (exemple : *La Technique et la science comme idéologie*). Par contre, les titres des articles sont toujours mis en caractère normal et entre guillemets, et seul le premier mot commence par une majuscule (exemple : "Comment valoriser le pluralisme").

Les titres des ouvrages commencent toujours par une majuscule. Le deuxième mot commence aussi par une majuscule **si et seulement si** le titre commence par un déterminant, soit le, la, l', les. On écrira : *La Technique et la science comme idéologie*. Mais on écrira *Pour la démocratie*.

Quelques exemples de titre d'ouvrages :

*La Distinction. Critique sociale du jugement*

*De la tolérance*

*Les Affranchis*

*L'Édit de Nantes*

*L'Ogre intérieur*

*Dans l'œil du miroir*

*De l'indifférence*

*L'Expérience concentrationnaire*

Il convient d'être attentif au titre de l'ouvrage afin de ne pas en oublier.

Exemple : Le livre de Pierre Bourdieu sur la distinction. Le titre exact est le suivant : *La Distinction. Critique sociale du jugement*. Le titre et le sous-titre ne sont pas nécessairement séparés par un point sur la page de couverture du livre. Mais, dans le corps du document écrit ou dans la note de bas de page, ils le sont.

Si, dans le texte, vous citez un ouvrage, le titre sera aussi mis en italique (le titre d'un article sera mis entre guillemets). Bien évidemment, ces indications seront suivies d'une note de bas de page.

Exemple :

Dans *La Distinction. Critique sociale du jugement*, Pierre Bourdieu explique la logique ...

Dans "La mort saisit le vif", Pierre Bourdieu évoque...

### **-Le lieu d'édition**

La ville d'édition réfère à la localisation du siège administratif de la maison d'édition et non pas au lieu d'impression de l'ouvrage (si le siège administratif de la maison d'édition n'est pas noté sur l'ouvrage, le vérifier sur le site Internet de la maison d'édition en regardant la rubrique "contact").

Exemple, pour la maison d'édition Réalités sociales, le lieu d'édition est Lausanne. Le lieu d'édition pour des ouvrages parus aux Éditions du Seuil est toujours Paris, même si l'auteur.e est canadien.ne et le livre imprimé dans le Jura ou en Italie.

### **-La maison d'édition**

Le mot "Éditions" est écrit en toutes lettres, comme 'Editions Gallimard, Éditions du Seuil... Il est remplacé, selon les cas, par d'autres appellations, comme "Presses universitaires de France", "Presses universitaires de Grenoble", ou encore par Librairie philosophique J. Vrin. Dans ces derniers cas, le mot "Éditions" n'est évidemment pas mentionné. Souvent, l'appellation exacte de la maison d'éditions figure dans les premières pages intérieures du livre.

Exemple :

DURKHEIM É., *Les Règles de la méthode sociologique*, Paris, Presses universitaires de France, 21<sup>ème</sup> édition, 1983 (1<sup>ère</sup> édition : 1895).

HABERMAS J., *De l'éthique de la discussion*, Paris, Les Éditions du Cerf, 1992 (1<sup>ère</sup> édition en allemand : 1991).

### **-L'année d'édition**

L'année d'édition est toujours indiquée dans les premières pages de l'ouvrage.

Il est nécessaire aussi de mentionner l'année de la première édition en langue originale pour éviter de faire passer un auteur classique pour un auteur contemporain.

Exemple :

SIMMEL G., *La Philosophie de l'argent*, Paris, Presses universitaires de France, 1987 (1<sup>ère</sup> édition en allemand : 1900).

Il est d'usage de mentionner aussi le numéro de l'édition consultée pour les ouvrages régulièrement ré-édités :

Exemple :

DURKHEIM É., *Les Règles de la méthode sociologique*, Paris, Presses universitaires de France, 21<sup>ème</sup> édition, 1983 (1<sup>ère</sup> édition : 1895).

### **-Remarque complémentaire relative aux auteurs classiques**

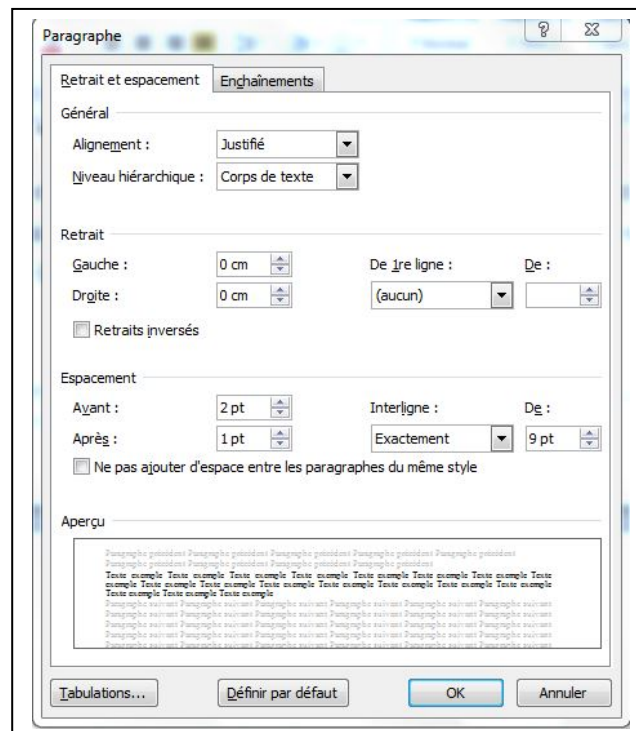
Pour les auteurs classiques comme Aristote et Emmanuel Kant, il est d'usage d'indiquer après le titre, l'auteur.e de la traduction, en caractère normal et comme suit : Emmanuel Kant, *Qu'est-ce que s'orienter dans la pensée ?*, traduit et annoté par Alexis Philonenko, Paris, Librairie J. Vrin, 6<sup>ème</sup> édition, 1988 (1<sup>ère</sup> édition en langue allemande : 1786), 104p.

## LA NOTE EN BAS DE PAGE

Elle est composée du numéro de la note (à mettre en caractère normal, c'est-à-dire non en exposant), suivi d'un point puis d'une espace fine insécable qui se compose de la manière suivante Alt Gr + Maj + Espace.

L'appel de note qui se trouve dans le texte se met en exposant.

Pour un texte publié en Times New Roman, taille 11, les notes de bas de page s'écrivent en Times New Roman, taille 8 et respectent, pour le paragraphe, les paramètres suivants :



### *Ibid.*, *op.cit.* ou *loc. cit.*

Fréquemment, les auteur.e.s utilisent plusieurs fois dans leurs écrits le même ouvrage ou article. Le code typographique suppose de ne pas répéter plusieurs fois les mêmes indications, mais, pour ce faire, respecte des règles très précises.

La mention *Ibid.* est utilisée quel que soit le support du document cité (article ou ouvrage), mais **uniquement** dans le cas de citations **consécutives** (du même auteur et du même ouvrage) et sur une **même page** de votre document, sachant que la première référence à l'auteur.e et à l'ouvrage sera évidemment complète.

La mention *op. cit.* fait référence à un ouvrage. La mention *loc. cit.* fait référence à un article.

Il convient d'être extrêmement attentif.ve aux différents cas explicités et présentés ci-dessous.

-Cas de figure avec quatre citations issues d'un même ouvrage et d'un même auteur et apparaissant sur la même page du document :

Si les quatre citations se suivent sur une même page de votre document, alors les 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> citations n'utilisent que la mention *Ibid.*, suivie de la page dans laquelle se trouve chaque citation.

Exemple et dans l'ordre :

1. HABERMAS J., *La Technique et la science comme "idéologie"*, Paris, Bibliothèque Médiations Denoël, 1984 (1<sup>ère</sup> édition en allemand : 1968), p.54.
2. *Ibid.*, p.57.
3. *Ibid.*, p.57.
4. *Ibid.*, p.58.

Si les quatre citations (du même texte de Jürgen Habermas) se suivent toujours sur une même page de votre document, mais entre la deuxième et la troisième, vous citez un autre auteur, la 2<sup>ème</sup> citation et la 4<sup>ème</sup> citation n'utilisent que la mention *Ibid.*, alors que pour la troisième citation, il y a deux cas de figure :

1/ dans le cas où aucun autre ouvrage de l'auteur n'a été cité dans les pages précédentes, la note référant à la troisième citation répète le nom de l'auteur suivi de *op. cit.* et de la page concernée,

Exemple :

1. HABERMAS J., *La Technique et la science comme "idéologie"*, Paris, Bibliothèque Médiations Denoël, 1984 (1<sup>ère</sup> édition en allemand : 1968), p.54.
2. *Ibid.*, p.57.
3. ARENDT H., *Essai sur la révolution*, Paris, Éditions Gallimard, 1985, p.267.
4. HABERMAS J., *op.cit.*, p.57.
5. *Ibid.*, p.58.

2/ dans le cas où un autre document de Jürgen Habermas a été cité dans les pages précédentes, la note référant à la troisième citation répète le nom de l'auteur, le titre de l'ouvrage, suivi de *op. cit.* et de la page concernée.

Exemple :

1. HABERMAS J., *La Technique et la science comme "idéologie"*, Paris, Bibliothèque Médiations Denoël, 1984 (1<sup>ère</sup> édition en allemand : 1968), p.54.
2. *Ibid.*, p.57.
3. ARENDT H., *Essai sur la révolution*, Paris, Éditions Gallimard, 1985 (1<sup>ère</sup> édition en anglais : 1963), p.267.
4. HABERMAS J., *La Technique et la science comme "idéologie"*, *op.cit.*, p.57.
5. *Ibid.*, p.58.



-Cas de figure avec quatre citations issues d'un même ouvrage et d'un même auteur et apparaissant sur deux pages consécutives du document :

Si les quatre citations se suivent avec les trois premières apparaissant sur une même page et la quatrième citation sur la page suivante de votre document, les 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> citations utilisent la mention *Ibid.*, par contre la 4<sup>ème</sup> citation rappelle le nom de l'auteur, avec le titre de l'ouvrage, suivi de la mention *op. cit.* (pour un ouvrage) ou *loc. cit.* (pour un article). Les notes indiquent toujours la page correspondante.

-Cas de figure avec plusieurs citations issues d'un même auteur mais de différents ouvrages et / ou articles (sans usage de citations consécutives issues d'un même ouvrage)

Dès que plusieurs ouvrages du même auteur sont utilisés, il convient alors de répéter à chaque fois l'auteur et le titre, suivi de *op. cit.* ou de *loc. cit.*, puis de la page de la citation. Dans ce cas, ne sont donc pas indiquées dans les références suivant la première mention du document, les villes et maisons d'édition, ainsi que la date de parution. La première mention de chaque ouvrage sera donc complète.

### -Quelques conseils avant les exemples donnés

1/ Appliquer les règles ci-dessus (*ibid.*, *op. cit.* et *loc. cit.*) uniquement dans la version finale, notamment pour éviter les erreurs en cas de modification de la structure du texte au cours de la rédaction, et donc l'emplacement des citations et / ou des références, ce qui signifie de toujours écrire, dans les versions provisoires, l'ensemble des références dès la première mention de l'auteur et, dans les mentions suivantes du même document, toujours répéter les titres des ouvrages ou des articles concernés. Avant de transmettre le travail final, il ne restera plus qu'à remplacer éventuellement les titres des ouvrages et des articles par les expressions latines comme *op.cit.*, *loc. cit.* ou *ibid.*

2/ Formater votre page, avant de commencer votre dactylographie, et selon les critères demandés qui sont les suivants :

-au niveau de la police de caractère

Times New Roman, taille 11

-au niveau du format des paragraphes

Paragraphe justifié

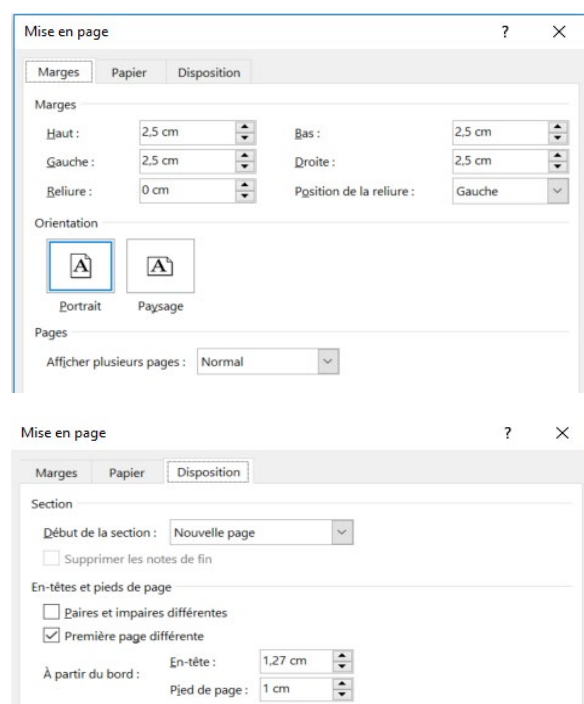
Retrait à gauche et à droite : 0 cm

Retrait de première ligne : 0 cm

Espacement avant / après : 6pt,

Interligne : Exactement 15pt

-au niveau de la mise en page



**Rappel** : tous les textes sont **justifiés**, y compris les notes de bas de page et la bibliographie.

## LA BIBLIOGRAPHIE

La bibliographie, présentée par ordre alphabétique, se compose de tous les documents cités et des documents lus mais non utilisés en note de bas de page et qui ont néanmoins contribué de manière significative à la réflexion.

À l'intérieur de l'ordre alphabétique, les textes d'un même auteur sont classés par ordre croissant de parution.

Elle respecte les règles d'écriture des notes de bas de page sans toutefois utiliser les expressions comme *loc. cit.*, *op. cit.*, *ibid.*. En plus des informations déjà évoquées, chaque référence indique le nombre total de pages de l'ouvrage sous la forme XXXp ou de l'article sous la forme pp.XXX-XXX. Chaque référence se termine par un point.

Il peut être intéressant de classer les documents par type de documents (textes théoriques, témoignages, rapports des différentes organisations des Nations unies, Rapports gouvernementaux, rapports d'activité d'une association...).

Attention à ne pas gonfler inutilement la bibliographie en ajoutant des textes non lus.

Exemple :

ARENDE H., *Condition de l'homme moderne*, Paris, Éditions Calmann-Lévy, 1983, 2<sup>ème</sup> édition (1<sup>ère</sup> édition en anglais : 1958), 368p.

ARENDE H., *Essai sur la révolution*, Paris, Éditions Gallimard, 1985 (1<sup>ère</sup> édition en anglais : 1963), 475p.

DUBAR Cl., *La Socialisation. Construction des identités sociales et professionnelles*, Paris, Éditions Armand Colin, 2015, 2<sup>ème</sup> édition, 256p.

DUMOUCHEL P., "La tolérance n'est pas le pluralisme" in *Esprit*, n° 8-9, août – septembre 1996, pp.165-182.

HABERMAS J., *La Technique et la science comme "idéologie"*, Paris, Bibliothèque Médiations Denoël, 1984 (1<sup>ère</sup> édition en allemand : 1968), 211p.

HABERMAS J., *Morale et communication. Conscience morale et activité communicationnelle*, Paris, Les Éditions du Cerf, 1986 (1<sup>ère</sup> édition en allemand : 1983), 212p.

HABERMAS J., *Théorie de l'agir communicationnel*, Tome 1, *Rationalité de l'agir et rationalisation de la société*, Paris, Éditions Fayard, 1987 (1<sup>ère</sup> édition en allemand : 1981), 450p.

HABERMAS J., *Droit et démocratie. Entre faits et normes*, Paris, Éditions Gallimard, 1997 (1<sup>ère</sup> édition en allemand : 1992), 480p.

KANT E., "Réponse à la question : Qu'est-ce que "les Lumières" ?" in KANT E., *La Philosophie de l'histoire (opuscules)*, édition établie et traduite par Stéphane Piobetta, Paris, Bibliothèque Médiations Denoël, 1985 (1<sup>ère</sup> édition du texte : 1784), pp.46-55.

MEAD G.H., *L'Esprit, le soi et la société*, Paris, Presses universitaires de France, 2006 (1<sup>ère</sup> édition en anglais : 1934), 436p.

WALSER M., "Comment valoriser le pluralisme ? Une lecture d'Isaiah Berlin" in *Esprit*, n° 8-9, août – septembre 1996, pp.153-164.

WALSER M., *Sphères de justice. Une défense du pluralisme et de l'égalité*, Paris, Éditions du Seuil, 1997 (1<sup>ère</sup> édition en anglais : 1993), 475p.

## LES EXEMPLES

Dans les pages qui suivent, les lecteurs trouveront différents exemples relatifs 1/ aux notes de bas de page, et 2/ aux difficultés rencontrées par l'usage de documents issus du Web.

### *-1/ Par rapport aux notes de bas de page*

Les deux pages qui suivent essaient de répertorier tous les cas de figure comme :

- Le recours, dans une même page de texte, à des citations consécutives d'un même ouvrage et d'un même auteur : exemples 1 & 2 ou 8 & 9.
  
- Le recours, sur des pages différentes du texte, à des citations consécutives d'un même ouvrage et d'un même auteur : exemples 1 & 3.
  
- Le recours à des citations consécutives d'un même auteur mais issues d'ouvrages différents : exemples 10 & 11.
  
- Le recours à des citations non consécutives d'un seul ouvrage et d'un même auteur : exemples 4 & 13.
  
- Le recours à des citations non consécutives d'un même auteur et dans des ouvrages différents : exemples 4 & 6.

**Les citations dans l'ordre d'apparition dans le texte :**

p.10	1. une phrase de Jürgen Habermas issue de <i>La Technique et la science comme "idéologie"</i>
p.10	2. une phrase de Jürgen Habermas dans <i>La Technique et la science comme "idéologie"</i>
p.11	3. une phrase de Jürgen Habermas dans <i>La Technique et la science comme "idéologie"</i>
p.12	4. une phrase de Hannah Arendt dans <i>Essai sur la révolution</i>
p.12	5. une phrase de Jürgen Habermas dans <i>La Technique et la science comme "idéologie"</i>
p.12	6. le livre intitulé <i>Condition de l'homme moderne</i> de Hannah Arendt
p.12	7. une phrase de Emmanuel Kant du texte "Réponse à la question : Qu'est-ce que "les Lumières" ?"
p.30	8. une phrase de Jürgen Habermas de <i>Morale et communication</i>
p.30	9. une phrase de Jürgen Habermas de <i>Morale et communication</i>
p.31	10. une phrase de Jürgen Habermas dans <i>La Technique et la science comme "idéologie"</i>
p.33	11. une phrase de Jürgen Habermas dans <i>Théorie de l'agir communicationnel</i> , Tome 1
	12. une phrase de Jürgen Habermas dans <i>Droit et démocratie. Entre faits et normes.</i>
	13. une phrase de Hannah Arendt dans <i>Essai sur la révolution</i>
	14. une phrase de Georg Herbert Mead citée par Claude Dubar
	15. une phrase de Emmanuel Kant du texte "Réponse à la question : Qu'est-ce que "les Lumières" ?"
	16. un article de Michael Walser dans la revue <i>Esprit</i>
	17. une phrase de l'article de Paul Dumouchel dans le même numéro de la revue <i>Esprit</i>
	18. une phrase de l'article de Michael Walser dans la revue <i>Esprit</i>
	19. un ouvrage de Michael Walser
	20. une phrase de l'article déjà cité de Michael Walser dans la revue <i>Esprit</i>
	21. une phrase du même ouvrage de Michael Walser que la note 19

**Les notes s'écrivent :**

→page 10 du texte

1. HABERMAS J., *La Technique et la science comme "idéologie"*, Paris, Bibliothèque Médiations Denoël, 1984 (1<sup>ère</sup> édition en langue allemande : 1968), p.54.

2. *Ibid.*, p.57.

→page 11 du texte

3. HABERMAS J., *La Technique et la science comme "idéologie"*, *op. cit.*, p.58.

→page 12 du texte

4. ARENDT H., *Essai sur la révolution*, Paris, Éditions Gallimard, 1985 (1<sup>ère</sup> édition en anglais : 1963), p.267.

5. HABERMAS J., *La Technique et la science comme "idéologie"*, *op. cit.*, p.78.

6. ARENDT H., *Condition de l'homme moderne*, Paris, Éditions Calmann-Lévy, 1983, 2<sup>ème</sup> édition (1<sup>ère</sup> édition en anglais : 1958), 368p.

7. KANT E., "Réponse à la question : Qu'est-ce que "les Lumières" ?" in KANT E., *La Philosophie de l'histoire (opuscules)*, édition établie et traduite par Stéphane Piobetta, Paris, Bibliothèque Médiations Denoël, 1985 (1<sup>ère</sup> édition du texte : 1784), p.46.

→page 30 du texte

8. HABERMAS J., *Morale et communication*, Paris, Les Éditions du Cerf, 1986 (1<sup>ère</sup> édition en allemand : 1983), p.31.

9. *Ibid.*, p.127.

→page 31 du texte

10. HABERMAS J., *La Technique et la science comme "idéologie"*, *op. cit.*, p.67.

→page 33 du texte

11. HABERMAS J., *Théorie de l'agir communicationnel*, Tome 1, *Rationalité de l'agir et rationalisation de la société*, Paris, Éditions Fayard, 1987 (1<sup>ère</sup> édition en allemand : 1981), p.376.

12. HABERMAS J., *Droit et démocratie. Entre faits et normes*, Paris, Éditions Gallimard, 1997 (1<sup>ère</sup> édition en allemand : 1992), p.56.

13. ARENDT H., *Essai sur la révolution*, *op. cit.*, p.125.

14. MEAD G.H., *L'Esprit, le soi et la société*, Paris, Presses universitaires de France, 1963 (1<sup>ère</sup> édition en anglais : 1934), p.122, cité par DUBAR Cl., *La Socialisation. Construction des identités sociales et professionnelles*, Paris, Éditions Armand Colin, 2015(2<sup>ème</sup> édition), p.98.
15. KANT E., "Réponse à la question : Qu'est-ce que "les Lumières" ?", *loc. cit.*, p.47.
16. WALSER M., "Comment valoriser le pluralisme ? Une lecture d'Isaiah Berlin" in *Esprit*, n° 8-9, août – septembre 1996, pp.153-164.
17. DUMOUCHEL P., "La tolérance n'est pas le pluralisme" in *Esprit*, *op. cit.*, p.181.
18. WALSER M., "Comment valoriser le pluralisme ? Une lecture d'Isaiah Berlin", *loc. cit.*, p.164.
19. WALSER M., *Sphères de justice. Une défense du pluralisme et de l'égalité*, Paris, Éditions du Seuil, 1997 (1<sup>ère</sup> édition en anglais : 1993), 475p.
20. WALSER M., "Comment valoriser le pluralisme ? Une lecture d'Isaiah Berlin", *loc. cit.*, p.164.
21. WALSER M., *Sphères de justice. Une défense du pluralisme et de l'égalité*, *op. cit.*, p.433.

### ***Quelques autres exemples***

Un ouvrage d'un seul auteur

LEMIEUX V., *Les Réseaux d'acteurs sociaux*, Paris, Presses universitaires de France, 1999, 160p.

Un ouvrage avec deux auteurs

DEMAZIÈRE D. & DUBAR Cl., *Analyser les entretiens biographiques. L'exemple de récits d'insertion*, Paris, Éditions Nathan, 1997, 350p.

Un ouvrage avec plusieurs auteurs

GAUTHER B. (s/s la dir. de), *De la problématique à la collecte des données*, Québec, Presses de l'université du Québec, 1992, 584p.

Un article dans un ouvrage collectif

PROCACCI G., "Citoyenneté sociale et crise du welfare" in SOULET M.H. (éd.), *Urgence, souffrance, misère. Lutte humanitaire ou politique sociale ?*, Fribourg, Éditions universitaires Fribourg Suisse, 1998, pp.195-209.

Un article dans une revue

BLANC A., "Les aléas de la discrimination positive " in *Esprit*, n° 12, décembre 1999, pp.17-36.

Un article dans un journal (en version papier)

ENGBERSEN G., "Les langages de la détresse" in *Le Monde diplomatique*, septembre 1999.

THÉRY I., "La femme n'est pas homme" in *Le Monde*, 10 mars 2000.

Une citation d'un entretien paru dans un quotidien ou un magazine (en version papier) :

Propos de Jean-Emmanuel Ray, cité par LEMAÎTRE F., "Les juges définissent un nouveau droit au travail" in *Le Monde*, 23 mai 1995.

Une référence dans le texte au titre d'un hebdomadaire :

*Le Point*, 16 novembre 1996.

Une note qui se compose d'une suite ininterrompue de références indépendantes les unes des autres :

NOM P., *Titre de l'ouvrage*, Ville d'édition, Maison d'édition, année ; – NOM P., *Titre de l'ouvrage*, Ville d'édition, Maison d'édition, année ; – NOM P., *Titre de l'ouvrage*, Ville d'édition, Maison d'édition, année.

Exemple :

HABERMAS J., *Théorie de l'agir communicationnel*, Tome 1, *Rationalité de l'agir et rationalisation de la société*, Paris, Éditions Fayard, 1987 ; – HABERMAS J., *Morale et communication*, Paris, Éditions du Cerf, 1986 ; – HABERMAS J., *Droit et démocratie. Entre faits et normes*, Paris, Éditions Gallimard, 1997.

Attention : en cas de référence à un extrait précis dans l'un ou l'autre de ces ouvrages, spécifier les pages (exemple : pp.25-37 pour un extrait allant de la page 25 à la page 37).

Une référence dans le texte à un colloque (actes non publiés mais documents de travail distribués lors du colloque) :

Colloque *Agir en situation de vulnérabilité. Faire face et s'en sortir*, organisé par la Chaire francophone de Travail social et politiques sociales, Université de Fribourg (CH), 27-28 septembre 2001, Document de travail.

Une citation issue d'un document sur support électronique (DVD, CD Rom) :

RICŒUR P., "Éthique" in *Encyclopædia Universalis*, CD Rom, 1999.

Une référence à un documentaire (sous forme de DVD) ou à un film :

NOM P., *Titre du documentaire ou du film*, Ville d'émission, Nom du distributeur, date.

Exemple :

DREXEL C., *Au bord du monde*, Paris, Arte Éditions, 2013.

Une citation issue d'un documentaire ou d'un film (sous forme de DVD) :



Il sera fait état de l'auteur de la citation.

NOM P., *Titre du film*, Ville d'émission, Nom du distributeur, date, temps (à laquelle est cité le propos cité).

Exemple :

DREXEL C., *Au bord du monde*, Paris, Arte Éditions, 2013, min.23, propos tenu par Michel.

Une référence à un film :

NOM P., *Titre du film*, Ville d'émission, Nom du distributeur, date, durée du film.

Exemple :

VARDA A. & JR, *Visages, villages*, Paris, Distribution Le Pacte, 2017, 1h34mn.

Une note personnelle issue d'un cours suivi :

Note personnelle extraite du cours du / de la Professeur-e Prénom Nom. NOM P., "Titre du cours", Cours donné à l'Université de Fribourg dans le cadre de (mettre ici le titre de la formation et l'écrire en italique), nom de l'institution organisatrice (l'écrire en italique), année, éventuellement date précise.

Exemple :

Note personnelle extraite du cours du Professeur Marc-Henry Soulet. SOULET M.-H., "Introduction à l'analyse du travail social", Cours donné à l'Université de Fribourg dans le cadre du Bachelor en *Travail social et Politiques sociales*, Chaire francophone *Travail social et politiques sociales*, année 2016 – 2017, mercredi 28 octobre 2016.

Une référence générale à un cours (sans renvoi à une note précise) :

NOM P., "Titre du cours", Cours donné à l'Université de Fribourg dans le cadre de (mettre ici le titre de la formation suivie, l'écrire en italique), nom de l'institution organisatrice (l'écrire en italique), année, éventuellement date précise.

Une note personnelle issue d'une conférence publique :

Note personnelle extraite de la conférence du/de la Professeur-e Prénom Nom. NOM P., "Titre de la conférence", Conférence donnée à l'Université de Fribourg dans le cadre de (mettre ici le titre du cycle de conférences, mettre en italique) organisé par (mettre ici le titre de l'institution organisatrice, l'écrire en italique), année et date précise.

Exemple :

Note personnelle extraite de la conférence de la Professeure Marie-Claire Lavabre. LAVABRE M.-C., "Paradigmes de la mémoire en sciences sociales : les impensés de l'oubli", Conférence donnée à l'Université de Fribourg dans le cadre du cycle de

conférences publiques *Mémoire, (in-)oubli, responsabilité* organisé par la chaire francophone *Travail social et politiques sociales*, année 2014 – 2105, mercredi 4 mars 2015.

Une référence générale à une émission de radiophonie (sans renvoi à un propos précis) :

NOM P., *Titre de l'émission*, Ville d'émission, Nom de la radio, date et heure de l'émission.

Exemple :

COHEN P., *Les Matinales*, Paris, France Inter, du lundi au vendredi, 07h00 – 09h00.

Une référence précise (une phrase d'un auteur accueilli) dans une émission de radiophonie :

NOM P., "Interview" in NOM P., *Titre de l'émission*, Ville d'émission, Nom de la radio, Date et heure précises de l'émission.

Exemple :

TODD E., "Interview" in COHEN P., *Les Matinales*, Paris, France Inter, 04 mai 2015, 07h30.

## **-2/ Par rapport aux références issues du Web**

Une citation issue d'un forum de discussion électronique :

NOM P., "Titre du forum" in *Nom du forum*, [En ligne], URL : XXXX, mis en ligne le (date de mise en ligne), consulté le (date de consultation).

Une référence à un article pris sur un site internet :

NOM P., "Titre de l'article" in *Nom du site*, [En ligne], URL : XXXX, mis en ligne le XXXXX, consulté le XXXXX.

Exemple :

GAULEJAC V. de, "La sociologie clinique entre psychologie et socioanalyse" in *SociologieS*, [En ligne], <http://sociologies.revues.org>, mis en ligne le 27 avril 2008, consulté le 25 juin 2017.

Quelquefois la date de mise en ligne d'un article n'est pas connue, écrire alors :

date de mise en ligne non indiquée

Une information prise sur un site internet sans information sur l'auteur :

NOM DU SITE, "Titre de la rubrique", [En ligne], URL : XXXX, mis en ligne le (date de mise en ligne), consulté le (date de consultation).

Exemple :

PAIN POUR LE PROCHAIN, "Le commerce équitable permet des meilleures conditions de vie", [En ligne], URL : <http://www.painpourleprochain.ch/index.php?id=312>, date de mise en ligne non indiquée, consulté le 10 juin 2015.

### **DERNIÈRES REMARQUES**

Il est conseillé de vérifier les sources utilisées et de toujours référencer les citations pour éviter le plagiat (même pendant les travaux préliminaires).

Il est conseillé, pendant l'élaboration du travail et les lectures préliminaires, d'enregistrer sur l'ordinateur les textes utilisés avec les références complètes (notamment ceux issus d'un site ou d'un blog internet), afin de pouvoir vérifier la citation au moment de la rédaction finale.